CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E193866** **VALABLE JUSQU'AU** **18/11/2026**

ÉDITÉ LE 01/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/10/2021

Raison sociale : SORREBA REVETEMENTS SPECIAUX

Forme juridique : SASU
DEPUIS LE 01/03/2024

Capital : 100 000

8 IMPASSE PIERRE LANVIN
21000 DIJON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 904976636

Siret : 904 976 636 00046

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4741746-0

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 11057536204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 11057536204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 03 80 77 02 92 **Fax :**

Portable : 07 67 56 23 39

Responsabilité légale :
MASCI GIUSEPPE PRÉSIDENT

Site Internet : sorreba-rs.fr

E-mail : info@sorreba-rs.fr

Effectif moyen : 29 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 700 000 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante)	29	07/12/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/09/2026 11:55

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.